



Neuvième séance du cinquième mandat, 19 octobre 2022 à 17 heures

Salle U259

Procès-verbal approuvé

Présents

El Shaddai Abebe, (présidente de séance)

Anton Alexeev

Julia Barbe

Mathilde Bourrier

Sophie Brandon

Ecaterina Bulea-Bronckart

Constance Carta

Elif Ceylan

Aline Chapuis

Pierre Cosson

Fanny Cuman

Lily Dessau

Andreas Dettwiler

Valérie Dullion

Eric Eigenmann

Giovanni Ferro-Luzzi

Alexandre Fluckiger

Doris Forster

Corine Frischknecht

Alessio Giarrizzo

Stéphanie Girardclos

Marine Girardin

Thomas Guibentif

Oliver Hartley

Anouchka Hofmann

Thierry Mathieu

Mathilde Matras

Sébastien Muller

Mary O'Sullivan

Aurélien Roux

Sarah Stewart-Kroeker

Thomas Straub

Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur

Céline Carrère, directrice

Antoine Geissbuhler, vice-recteur

Brigitte Galliot, vice-rectrice

Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Bernard Cerutti

Iaroslav Gaponenko

Ariel Ruiz-Altaba

Lucia Ruiz Rosendo

Tania San Jose
Stéphane Berthet, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Absent-e-s

Alessandra Costa
Eléonore Crunchant
Gabriele Diamanti
Ekaterina Mokina
Cassandra Tairraz

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

En tant que vice-présidente, Mme El Shaddai Abebe préside la séance jusqu'à l'élection du président ou de la présidente.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022

M. Guibentif soumet différentes modifications au procès-verbal :

- à la page 3, il lui semble que l'intervention du Président n'était pas aussi catégorique. Il propose la modification suivante : « Le Président répond **qu'il lui semble** que, selon le règlement, il ne peut pas y avoir deux fois de suite le même corps à la présidence ». De plus, d'après le règlement (art. 10.1), rien ne s'oppose à une candidature du même corps pour peu qu'il n'y ait pas au moins deux candidatures des autres corps. Il suggère donc de rajouter en note de bas de page la référence au règlement ;
- à partir de la présidence de séance par M. Eigenmann, il propose d'écrire « Le Doyen » et non « Le Président » lors de ses prises de parole ;
- à la page 5, il propose d'intégrer en note de bas de page le lien vers le rapport « Vers une excellence démocratique » ;
- enfin, concernant le bilan de séance, l'Assemblée n'a pas désigné formellement M. Eigenmann, mais a suivi la proposition de Mme Desjacques Carnegie. Il propose la modification suivante : « en l'absence d'un-e autre candidat-e, **M. Eric Eigenmann a présidé la séance en sa qualité de doyen.** »

Le procès-verbal est approuvé avec ces modifications.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Il n'y a pas de communications du Bureau.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Recteur annonce que le Grand Conseil a récemment voté une loi sur l'anonymisation des examens. La loi stipule en particulier que les examens doivent être anonymisés dans la mesure du possible. Un certain nombre de latitudes seront donc laissées pour déterminer quels examens doivent ou peuvent être anonymisés. La FAPSE a mené un projet pilote récemment et testé des examens anonymisés pendant plusieurs sessions : un bilan positif a été dressé et le rapport a été transmis au rectorat. Il sera intéressant de pouvoir faire un retour à l'Assemblée à ce sujet. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de cette loi est a priori très proche, soit au début du mois de décembre. Les modalités d'examen pour la session de janvier-février ont déjà été définies ; il sera donc compliqué de les modifier, mais le rectorat va revenir rapidement avec une directive pour définir dans quelles circonstances les examens peuvent être anonymisés. Enfin, un groupe de travail s'était

mis en place sur les nouvelles modalités d'examen à la suite de l'expérience du covid. Dans ce cadre-là, des modalités peuvent consister en un suivi plus régulier des étudiant-es pendant le semestre. Il s'agira aussi de se pencher là-dessus, et il ne faudrait pas que cette nouvelle loi empêche de réfléchir à ces nouvelles modalités.

4. ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE : VOTE

La Vice-Présidente demande s'il y a des propositions de candidature à la présidence.

M. Mathieu se porte candidat. Il se présente : doctorant en psychologie à la FAPSE, il présente sa candidature car il pense qu'il est essentiel que l'Assemblée ait un président, en particulier durant la période d'élection du Recteur ou de la Rectrice. Il s'agit de sa deuxième séance au sein de l'Assemblée, mais il assure qu'il apprendra vite. Il indique qu'il apporte de l'expérience d'autres conseils : il a été dans le Bureau du Conseil de l'Université de Lausanne, ainsi que dans divers organes, également à Lausanne (Conseil de faculté et Conseil de l'Institut de psychologie). Il a conscience que le rôle de président nécessite une gestion de groupe, ainsi que du temps. Il garantit qu'il fera de son mieux à cet égard et qu'il libérera le temps nécessaire. Être élu serait une belle opportunité pour lui, qui aime s'impliquer à fond et se réjouit de mieux connaître l'Université.

L'Assemblée applaudit M. Mathieu.

Le quorum étant atteint, l'élection peut avoir lieu. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Des membres de l'Assemblée se proposent comme scrutateurs et scrutatrices. Les bulletins sont distribués puis ramassés.

Par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, Monsieur Thierry Mathieu est élu président de l'Assemblée.

Il est chaleureusement applaudi.

Mme Abebe invite M. Mathieu à prendre place en tant que président. Elle annonce qu'elle-même ne se représentera pas comme vice-présidente. *Elle est chaleureusement applaudie.*

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

5. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

BILAN DE SÉANCE

Election de la présidente ou du président

Conformément à l'art. 10 du Règlement interne, l'Assemblée a élu M. Thierry Mathieu, seul candidat, par 25 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

La séance se poursuit à huis-clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur.

La séance est levée à 17h30

Thierry Mathieu
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire